

## LES STRUCTURES JURIDIQUES DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- **Public** : Juriste ; Responsable des pôles juridique
- **Durée** : 2 JOURS soit 2\*3.5h
- **Lieu** : Virtuel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
- **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
- **Formateur** : CEECA : Baptiste CHAROLLOIS

Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

- **Tarif** : 275€HT

### Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Maîtriser la réglementation relative aux structures d'exercice accessibles aux professionnels libéraux
- Comprendre les étapes de l'immatriculation des sociétés d'exercice libéral (SEL)
- Intégrer les modalités d'organisation et de fonctionnement communes aux SEL
- Connaître les particularités des différentes formes de SEL (SEL par actions, SELARL et SEL unipersonnelles)

### Contenu détaillé :

#### 1. Présentation des sociétés d'exercice libéral (SEL)

- Qu'est-ce qu'une « société d'exercice libérale » ?
- Distinction avec les sociétés civiles à objet professionnel (SCP, SCM)
- Domaine des professions concernées
- La SEL unipersonnelle

#### 2. Règles communes à toutes les SEL

- La SEL : une société à forme commerciale et à objet civil
- Dispositions fiscales : soumission de principe à l'IS, déductibilité des frais d'acquisition de titres sociaux et rémunération des dirigeants
- Exclusion de principe du statut des baux commerciaux

#### 3. La constitution des SEL

- Condition d'immatriculation des SEL
- L'objet spécifique des SEL
- La composition du capital social : détention de la majorité du capital par des professionnels exerçant, détention du complément du capital, le cas des sociétés holdings de type SPFPL

#### 4. Règles d'organisation et de fonctionnement des SEL (1/2)

- Direction et administration : conditions particulières
- Exercice de la profession par l'intermédiaire des associés exerçant

#### 5. Règles d'organisation et de fonctionnement des SEL (2/2)

- La responsabilité des associés et de la société
- L'agrément de nouveaux associés et le départ volontaire d'associés
- Les comptes courants d'associés

#### **6. Règles particulières aux SEL par actions (1/2)**

- Règles relatives au titres émis par les SEL par actions :
  - Les différentes catégories d'actions : actions de préférence, actions à droit de vote double, actions à dividende prioritaire
  - Nantissement et location de droit sociaux

#### **7. Règles particulières aux SEL par actions (2/2)**

- La SELAFA : nombre d'associés, capital, cession d'actions et choix des dirigeants
- La SELCA : qualité des associés et cession de titres
- La SELAS : nombre d'associés, capital, dirigeants et agrément des nouveaux associés

#### **8. Règles particulières aux SELARL et les SEL unipersonnelles**

- La SELARL : dénomination sociale, nombre d'associés et cession de parts
- Les SEL unipersonnelles :
  - SELARLU et SELASU
  - Constitution, fonctionnement et obligations comptables

#### **9. Les procédures collectives des SEL**

- La compétence des juridictions civiles
- Le rôle de l'ordre professionnel dans la procédure collective de la SEL
- Les clauses compromissaires : validité de principe sous réserve du respect des règles applicables dans chaque profession

### **Pédagogie et Évaluation :**

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire. Cette formation se déroulera sous forme de support de cours, exercices pratiques, d'exposé.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants, par un lien, sous format PDF lors de la convocation.

### **Modalité d'organisation et d'accompagnement en classe virtuelle :**

Grâce à l'outil de visioconférence GotooMeeting, pour une formation en mode « synchrone ».

Le lien ainsi qu'un guide de connexion à l'application sera communiqué à chaque participant lors de l'envoi de la convocation.

Les participants auront la possibilité de poser des questions au formateur (de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique ou par Tchat)

Ces questions seront traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront également la possibilité, après la formation, de soumettre par mail leurs questions au formateur. (Demander l'adresse mail du formateur auprès de Sandy Soriano ).

Pour toutes problématiques d'utilisation, les participants pourront contacter Sandy Soriano au 05.53.49.88.21

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action :**

La feuille de présence sera signée, grâce à un lien de connexion qui sera transmis directement par mail aux participants le jour J de la formation.

**Accessibilité handicap :**

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano au 05.53.49.88.21 ou [sandy.soriano@acomaudit.com](mailto:sandy.soriano@acomaudit.com)